

informations

midi-pyrénées

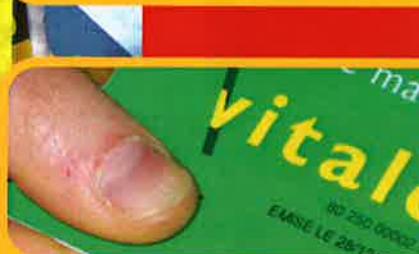
la
cgt
comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

*Nous agissons
pour*
**L'emploi industriel
nos conditions de travail
nos salaires
notre RTT**



Vos luttes dans la région
Airbus



A la une
PLFSS



Actualité régionale
Tourisme Loisirs Culture

N°186 décembre 2009

Médecins du travail



Editorial	2
A la une	3
• PLFSS 2010	
Vos luttes dans la région	4
• Airbus	
• Freescale (31)	
• Hôpital d'Auch (32)	
• Dynamic (81)	
Professions	5
• FILPAC-CGT	
Activité Régionale	6
• Emploi et développement industriel	

Dossier

- Collectif régional CGT de médecins du travail
- L'état des lieux de ce qui existe
- Nos propositions pour l'avenir
- Se syndiquer à la CGT

Actualité CESR.....

- Nos mandatés à Montreuil
- Conférence - Débat

Vie Syndicale.....

- Les rencontres d'Aubagne

Actualité Régionale.....

- Tourisme Loisirs Culture

Brèves.....

- JE Représentativité
- Elections France Télécom
- Congrès
- Elections Pôle Emploi



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 186 • Décembre 2009
N° d'inscription à la CP 0206S05720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crimp@wanadoo.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Le 49^e Congrès Confédéral qui s'est tenu à Nantes valide notre démarche revendicative.

Il confirme le besoin d'une CGT partout où il existe des salariés, qui ouvre les perspectives au monde syndical dans sa volonté de rassemblement, de solidarité.

Le document d'orientation est notre feuille de route pour les trois années à venir, il rend lisible et perceptible la cohérence de notre démarche syndicale et ses ambitions.

Les enjeux de la syndicalisation et du déploiement de la CGT deviennent une priorité quotidienne.

Il s'agit bien de donner du sens à l'activité au service de la CGT, de l'activité syndicale et de l'action. C'est donc à ce chantier qu'il nous faut nous atteler :

- construire une activité coordonnée et durable entre les syndicats en coopération avec les fédérations et les structures territoriales interprofessionnelles pour concrétiser le plan national de syndicalisation,
- déployer la CGT vers toutes les composantes et diversités du salariat,
- pérenniser la syndicalisation par un travail de contact permanent sur le terrain, ce qui suppose de ne rien lâcher là où nous sommes forts.

C'est bien notre capacité à appréhender les revendications de tous les salariés, pour construire un rapport de force durable autour d'un syndicalisme rassemblé, qui nous permettra de gagner du progrès social.

Oui, nous ambitionnons de transformer la société et le monde du travail, alors donnons-nous les moyens.

Le 48^e Congrès Confédéral a voulu une CGT proche, solidaire, efficace. Avec les orientations du 49^e construisons une CGT offensive !

David AYLIES

Secrétaire Général de l'UD CGT du Gers





PLFSS 2010

Projet de loi de financement de la sécurité sociale

La pérennité de la Sécurité sociale est en jeu et ce n'est pas démagogique que de dire cela.

La résorption des déficits massifs ne pourra passer que par une croissance des recettes durablement plus forte que la croissance des dépenses.

Elle ne résistera pas à plusieurs années d'un déficit de 30 milliards d'euros.

Le rapport du Sénat est un cri d'alarme. On aurait pu imaginer que les mesures proposées dans ce PLFSS 2010 seraient de nature exceptionnelle et appropriée à la situation, afin que la population des assurés sociaux, les familles et les retraités, ne payent pas une crise dont ils ne sont pas responsables.

Le gouvernement aurait pu suivre les préconisations de l'OIT qui affirme qu'une protection sociale plus forte, si elle est bien conçue, peut servir des objectifs d'emplois, être plus redistributive et donc plus égalitaire.

Il aurait pu partager la réflexion de Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, qui affirme que la protection sociale est un stabilisateur automatique de l'économie et qu'en temps de crise, il ne faut pas moins mais plus de protection sociale.

Que nenni! Ce PLFSS ne s'inspire

pas du tout de ces orientations de bon sens mais s'oriente vers de nouvelles mesures de régression sociale. En matière de santé, il prévoit une nouvelle augmentation du forfait hospitalier et des déremboursements de médicaments.

Egalement, la progression de l'ONDAM fixée à 2,8 % va aggraver la situation budgétaire de nombreux établissements hospitaliers.

Huit hôpitaux du grand Sud pourraient voir ainsi fermer leurs blocs opératoires, Gourdon, Figeac, Decazeville, Moissac, Saint Affrique, Lannemezan, Lavelanet et Castelnaudary.

Quant aux dépassements d'honoraires des médecins, pas un mot dans ce PLFSS; ce laxisme est indécent.

En ce qui concerne la branche Famille, aucune revalorisation des prestations familiales n'est prévue, la croissance de la natalité ne s'accompagnera pas d'un effort soutenu pour les familles, notamment pour les plus modestes.

Pour la branche vieillesse aucune mesure n'est prise pour garantir le taux de remplacement qui baisse d'année en année, aucune revalorisation des retraites n'est envisagée.

Aucune mesure de financement propre à remettre à flot les finances de la Sécurité Sociale n'est avancée; Au contraire, le gouvernement laisse

filer le déficit, en autorisant l'ACOSS à emprunter sur les marchés financiers: la Sécurité Sociale soumise aux aléas de la Bourse!

La CGT avance des propositions reposant sur une double modulation des cotisations employeurs tenant compte à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises. D'autre part, elle préconise de supprimer les exonérations des cotisations sociales et d'instituer une contribution sur les revenus financiers des entreprises.

Rien d'étonnant donc, à ce que les caisses nationales de Sécurité Sociale aient, presque toutes, rendu un avis défavorable sur le PLFSS 2010.

Alain GIACOMEL

*Animateur du groupe de travail régional
"protection sociale"*



Airbus



Le 29 septembre 2009, le Tribunal d'Instance de Toulouse a débouté les 6 passagers du vol Paris-Toulouse qui ont porté plainte contre la CGT Airbus, Air-France et l'Aéroport de Blagnac. Les 6 passagers (dont le président de l'Union Patronale de l'Ariège et un responsable du MEDEF en Ile de France), reprochaient aux salariés d'Airbus bloquant les pistes de Toulouse, d'avoir contraint leur avion à atterrir à Pau, au lieu de Toulouse, suite au blocage des pistes par des salariés d'Airbus.

Revenons sur les faits : le 18 septembre 2008, jour du CCE extraordinaire sur la constitution de la filiale AEROLIA, des salariés d'Airbus s'opposant

à cette filialisation et à la vente à terme des usines de Méaulte, St Nazaire Ville et le Bureau d'études associé, proposent de faire un mouvement spontané pour manifester leur mécontentement.

300 salariés du bureau d'études se rassemblent et décident de faire partager ce mécontentement auprès de la Direction. Des représentants des manifestants ont souhaité être reçus par la Direction qui a refusé.

En réaction à ce refus, les salariés décident alors d'occuper les pistes pour faire entendre leur voix et, après 2h00 d'occupation, libèrent les lieux dans le calme. Ces 6 "passagers" prétendaient que la CGT Airbus avait participé à

des actes illicites et en était l'instigateur, et que sa responsabilité civile devait être retenue. Ils prétendaient que l'occupation illégale et dangereuse des pistes a été organisée activement par les syndicats CGT sans aucune déclaration préalable.

Mais le Tribunal en a jugé autrement et refuse que la responsabilité de la CGT soit engagée.

Le patronat tente de judiciaireiser l'activité syndicale, et vise en particulier le droit de grève. Cette décision de justice, très importante, donne des arguments pour lutter contre la tentative de criminaliser l'activité syndicale, mais aussi contre la remise en cause du droit de grève.

Freescalé (31)

Depuis l'annonce faite le 22 avril par la direction de la fermeture du site toulousain qui emploie 1900 personnes, les salariés de Freescalé ont multiplié les actions médiatiques pour faire évoluer le PSE. Après cinq semaines de lutte, la grève a été suspendue et la reprise du travail votée. Convaincus d'avoir vécu une expérience humaine enrichissante et pleine de solidarités, les salariés restent unis par une profonde volonté d'agir pour faire aboutir leurs revendications.

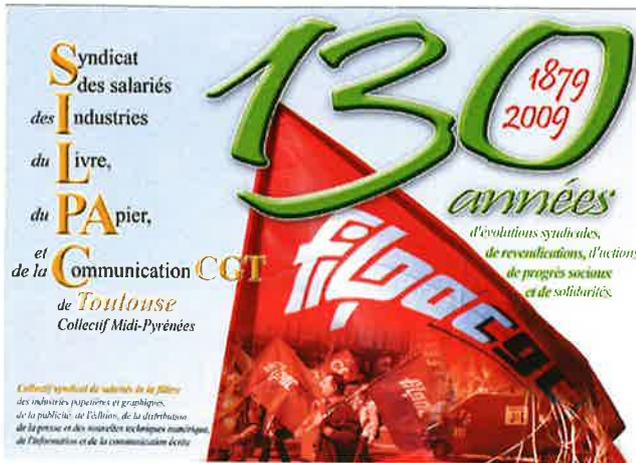


Hôpital d'Auch (32)

Après 32 jours de mobilisation les personnels du CH d'Auch font reculer la direction sur la réorganisation du travail pour l'extra hospitalier, gagnent la titularisation des personnels contractuels et des embauches d'infirmiers.

Dynamic (81)

Lors d'un CE extraordinaire le 18 juin 2009 la direction de l'entreprise Dynamic à Castres annonçait un Plan de Sauvegarde de l'Emploi prévoyant la continuation de l'activité avec seulement 20 salariés et 78 licenciements. Depuis cette date les salariés de cette usine de textile, avec le soutien des populations et l'appui des structures locales de la CGT (Union Locale de Castres et Union Départementale du Tarn) mènent une lutte exemplaire et multiplient les actions revendicatives pour faire aboutir leurs propositions et sauver leurs emplois.



FILPAC-CGT

130 années de vie syndicale des ouvriers du livre et du papier à Toulouse et en Midi-Pyrénées

Vendredi 4 décembre 2009, à la bourse du travail de Toulouse, les salariés des industries du livre, du papier et de la communication fêtaient les 130 ans de leur syndicat et le départ en préretraite de Jean-Pierre COMBEBIAC.

QUATRE ANS PRESQUE JOUR POUR JOUR, ILS SE RETROUVAIENT SALLE JEAN JAURES.

Le 17 décembre 2005, ils étaient réunis dans cette même salle à l'initiative du syndicat CGT des ex-salariés JOB pour fêter le reclassement de tous, la restitution de sommes liées à la fermeture de l'entreprise mises en séquestre par le Tribunal de Commerce et la sortie du livre "Un JOB pour la vie". A cette occasion ils avaient pris l'engagement de continuer à lutter :

- pour que les ex-dirigeants de JOB soient jugés et condamnés;
- pour sauver le bâtiment principal de l'usine et en faire un espace public, social et culturel au service des populations;
- pour récupérer le solde du plan social et le mettre à disposition de leur association qui œuvre à la préservation de la mémoire collective ouvrière et participe à l'actualité sociale, plus particulièrement sur

les enjeux liés à l'emploi. Nous avons fait ensemble ce 4 décembre, le constat que tous ces objectifs avaient été remplis.

PLUSIEURS INITIATIVES ONT JALONNÉ CETTE JOURNÉE :

Le matin :

- réunion des syndicats FILPAC de Midi-Pyrénées avec la participation de Michel MULLER, Secrétaire Général de la fédération.

L'après-midi :

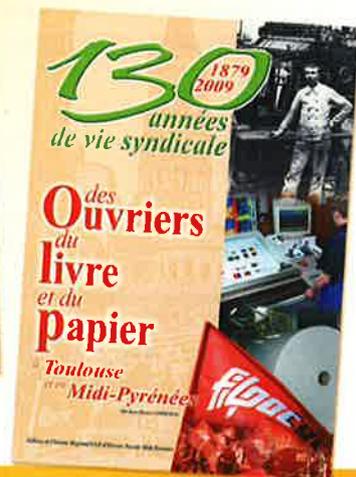
- Assemblée Générale de l'association "les amis de l'imprimerie et de JOB"

- Conférence de Presse.
- Présentation de l'exposition sur les 130 ans du syndicat.
- Présentation par les auteurs des deux ouvrages : "En quête de JOB" et "130 années de vie syndicale des ouvriers du livre et du papier à Toulouse et en Midi-Pyrénées".
- Diner-Spectacle avec "Les Grandes Bouches".

Philippe MOITRY

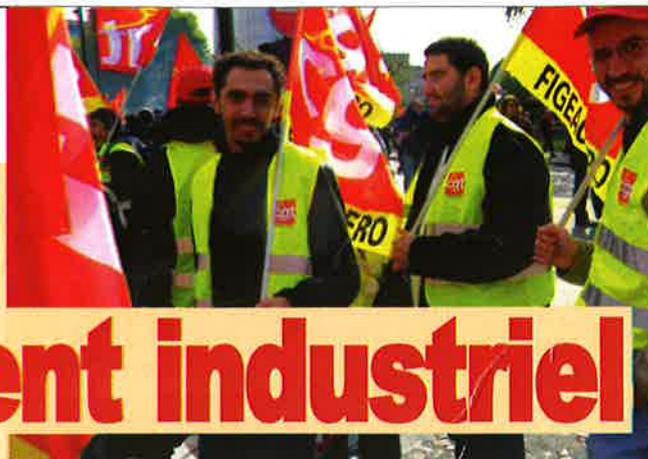
Trésorier de l'association

"Les amis de l'imprimerie et de JOB"



Ces deux ouvrages sont en vente au siège du SILPAC 31 à la bourse du travail de Toulouse, au Comité Régional CGT Midi-Pyrénées et à l'IRHS : 7, place du fer à cheval 31300 Toulouse.

Emploi et développement industriel



« les salariés en luttant pour l'emploi et le développement de l'industrie, mènent une lutte d'intérêt général »

Forte du succès de la journée de mobilisation du 22 octobre 2009 à Paris (30000 manifestants dont 350 de Midi-Pyrénées) et dans les entreprises, la CGT a appelé les salariés de l'industrie à se mobiliser plus largement dans chaque région.

Pour Midi-Pyrénées, c'est le 24 novembre qui a été choisi, plusieurs initiatives se sont tenues dans les territoires et les bassins d'emploi. Un collectif régional de préparation des Etats Généraux de l'Industrie a été créé et a participé aux quatre ateliers mis en place (Aérospatial Systèmes Embarqués, Décloisonnement, partenariat et accès aux financements, Innovation, entrepreneuriat, compétitivité et croissance, Emploi et formation). Ces Etats Généraux de l'Industrie se clôtureront le 19 janvier 2010 par une réunion publique, un rassemblement est prévu à cette occasion. Bernard Thibault soulignait dans son intervention à la manifestation que "les salariés en luttant pour l'emploi et le développement de

l'industrie, mènent une lutte d'intérêt général", estimant qu'il ne peut y avoir une économie durable et efficace sans un socle industriel fort. Les salariés et leurs syndicats portent l'exigence qu'il ne peut y avoir de fatalité à la désindustrialisation actuelle qui touche l'ensemble du pays.

La responsabilité des dirigeants patronaux, comme du gouvernement, est de plus en plus mise en avant. Profitant d'une situation économique et sociale lourde de conséquences pour les salariés, la plupart des directions d'entreprises accélèrent les mesures de restructuration sous le prétexte de l'impact de la crise.

Les salariés ne sont pas dupes. Ils mesurent que cette logique de financiarisation des critères de gestion des entreprises, avec une recherche permanente d'augmentation des profits, pour les actionnaires et les marchés financiers est bien la cause de cette crise. La poursuite de cette politique est sans issue pour une reprise de l'activité économique et sociale dans les territoires et filières industrielles.

Il est urgent d'arrêter cette hémorragie de l'emploi, des savoir-faire, des compétences, des capacités de production. Il est urgent de donner la priorité à une valorisation du travail, à l'emploi qualifié, à l'investissement, à la recherche.

Il y a besoin d'une rupture avec les politiques menées depuis plusieurs années par une véritable politique industrielle qui donne une ambition forte au développement de l'activité des entreprises dans une cohérence nationale, régionale et européenne. La CGT porte des perspectives qui sortent de la logique financière, en particulier les questions de salaires, de qualifications reconnues, d'amélioration des conditions de travail, de prise en compte de la pénibilité, pour le départ à la retraite, de l'embauche en CDI et de sécurité professionnelle. L'enjeu est de redonner au travail toute sa place dans l'économie réelle. C'est également le besoin de droits nouveaux pour les salariés et leurs représentants.

C'est la prise en compte des enjeux environnementaux, pour favoriser les économies d'énergie et une industrie moins carbonée. C'est le besoin d'un pôle public de financement en priorité pour les PME.

C'est relancer fortement le niveau de la recherche, indispensable à la maîtrise et au développement de nouvelles technologies.





Collectif régional CGT de médecins du travail

Travailler à une meilleure prise en compte des problématiques de santé

La santé des salariés pose un problème de plus en plus urgent comme le montre les événements dramatiques qui se répètent depuis quelques mois. Les nouvelles organisations du travail et l'attitude insolente et décomplexée des directions d'entreprises usent les salariés aussi bien sur le plan physique que mental.

Au moment où la médecine du travail est en pleine évolution au travers de réformes successives, des médecins du travail de notre région se sont rencontrés pour y réfléchir... Voici quelques éléments de leur réflexion.

Face à ces problèmes les services de santé au travail sont laminés par une diminution orchestrée des effectifs de médecins. De plus, ils sont en pleine mutation avec l'introduction de nouvelles compétences (souvent des ergonomes) présentés aux entreprises comme une aide pour être plus efficaces et aux médecins comme une nécessité puisqu'il n'y a plus de médecins.

Or ces nouveaux salariés ne bénéficieraient pas de la même indépendance que les médecins vis-à-vis des directions d'entreprises et des directions de services puisqu'ils ne sont pas salariés protégés.

La gestion des services de santé a été abandonnée aux employeurs; les mandatés salariés ont beaucoup

de mal à saisir tous les enjeux dans les commissions de contrôle et les conseils d'administration. Les syndicats eux-mêmes ont du mal à faire prendre en compte le problème de la santé et des articulations entre santé et travail.

D'autre part la syndicalisation chez les médecins est très faible surtout en service inter-entreprise. De par leur origine sociologique et leur milieu de vie, les médecins ont quelques appréhensions vis-à-vis de la CGT.

Au plan national, les médecins de la CGT se sont regroupés dans un collectif national qui essaie d'apporter à la confédération des éléments de réflexion sur les problématiques de santé afin d'éclairer les décisions qui impactent la santé des salariés. Cette instance nous permet d'échanger sur nos pratiques professionnelles, sur la situation réelle des services, sur les difficultés que rencontrent les médecins notamment syndiqués.

Dans quelques départements un collectif santé travail s'est créé pour échanger sur des questions concernant la santé au travail; ils peuvent se réunir autour de médecins et de salariés et travailler à une meilleure prise en compte des problématiques de santé par les syndicats d'entreprise ainsi que par les IRP; ils peuvent également travailler à un meilleur fonctionnement des services de

santé au travail et de leur commission de contrôle.

Entre ces deux instances, un niveau régional paraît pertinent pour permettre une coordination des actions, un échange entre les médecins sur les conditions de la profession de même que la mise en place de coopérations entre les mandatés des services de santé et la mutualisation des moyens de formation par exemple. Ceci pourrait aboutir à un renforcement de la présence de la CGT dans les services de médecine du travail, donc à une intervention plus efficace de la CGT sur les questions de santé au travail.



L'état des lieux de ce qui existe :

Confusion sur le rôle des Services de Santé au Travail

LE SYSTÈME DE PRÉVENTION DES RISQUES AU TRAVAIL EST ACTUELLEMENT, IMPLICITEMENT CONSTITUÉ DE DEUX SECTEURS :

1. Un secteur médical de protection de la santé au travail et de prévention de ses altérations, représenté actuellement par la médecine du travail, acquis social des travailleurs (article L.241-2 du Code du travail).
2. Un secteur de prévention des risques du point de vue des responsabilités des employeurs et destiné à les aider à gérer les risques (article L.230-2 du Code du travail). La confusion institutionnelle entre ces deux secteurs recoupe en partie l'ambiguïté entre ce qui relève de la prévention et ce qui relève de la réparation. Cette confusion systématiquement défavorable à la prévention, n'a pas été dissipée par la loi de modernisation sociale qui a attribué la dénomination de : "Services de santé au travail" aux services médicaux du travail et a institué une pluridisciplinarité avec des organismes ou des personnes dont, ni l'indépendance professionnelle, ni l'appartenance à l'un ou



l'autre secteur ne sont clairement définies.

CELA ENTRAÎNE :

- une confusion sur le rôle des Services de Santé au Travail ;
 - un positionnement professionnel ambigu pour les personnels médicaux attachés à ces services (médecins du travail et infirmier(e)s) ;
 - l'absence de conditions nécessaires à la mise en place d'une véritable coopération pluridisciplinaire entre les intervenants, du point de vue exclusif de la protection de la santé.
- Le patronat, principal chef d'orchestre de cet état des choses, à travers l'accord dit "social", minoritaire conclu en septembre 2000, profite de cette confusion pour :
- entretenir l'ambiguïté entre prévention et réparation ;
 - entraver le fonctionnement du secteur médical de prévention de la santé afin de construire l'invisibilité des conséquences des risques auxquels il expose les travailleurs ;
 - détourner ses maigres ressources en faveur de la gestion des risques, en circonvenant les personnels médicaux et les intervenants en santé au travail, et en pesant sur leur indépendance.

Cette situation catastrophique qui compromet l'équilibre même du

système de santé et est responsable de nombreux scandales sanitaires, est constatée par plusieurs enquêtes officielles successives de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (Igas) qui en explorent les causes.

NOS PROPOSITIONS POUR L'AVENIR

I. Distinguer prévention et réparation, point de vue de la santé et gestion des risques

Cette situation découle du constat que la confusion entretenue par l'État et les employeurs ne permet pas la mise en place d'une prévention efficace de la santé des travailleurs. Il est donc indispensable que la réglementation du travail fasse la distinction entre ce qui relève de la protection exclusive de la santé des travailleurs (du côté de la prévention) et ce qui aide les employeurs à gérer les risques (du côté de la réparation). Cela implique que les spécialistes du champ de la santé au travail se déterminent exclusivement sur l'un ou l'autre secteur et que les grands organismes de prévention (Cram, Inrs, Aract, Anact...) développent des secteurs exclusifs répondant à ce clivage. Cela n'exclut en rien que des coopérations puissent être menées entre les deux secteurs à condition que les règles professionnelles et d'indépendance des institutions et des intervenants puissent être préservées.

Nos propositions pour l'avenir

« Un pôle médecine du travail et un pôle IPRP »

CELA DEVRAIT AVOIR POUR CONSÉQUENCE PRATIQUE :

- l'abandon de la notion d'aptitude ou d'absence de contre-indication à l'exposition à des risques;
- une définition adaptée de la consultation médicale professionnelle. Celle-ci, centrée sur la santé au travail du sujet, assure l'information du salarié sur les risques au travail et leurs conséquences sur la santé. Elle guide et est guidée par l'activité en milieu de travail. Elle assure le repérage des risques, la veille sanitaire, notamment dans un cadre pluridisciplinaire, et débouche éventuellement sur des prescriptions d'aménagement de poste, de conditions ou d'organisation du travail. Elle peut initier des conseils ou des alertes sanitaires sur les risques. Elle est formalisée par une attestation de suivi médical professionnel rédigé en concertation avec le salarié;
- la création d'un corps spécifique "d'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) en santé au travail" dans le cadre défini à l'article 14 de la Directive européenne.

II. Pour une nouvelle gestion des services de santé au travail

La préservation de la santé des travailleurs, droit constitutionnel, est une mesure d'ordre public social. La



prévention de la santé au travail doit s'intégrer dans les impératifs de santé publique, mais dans le respect de sa spécificité lié aux risques spécifiques du travail.

Considérant que les employeurs, y compris l'État dans ses fonctions d'employeur, génèrent les risques, ils doivent assurer exclusivement le financement de ce service.

Considérant que les travailleurs sont, comme usagers du système de santé au travail et comme victimes des risques du travail, les principaux intéressés au bon fonctionnement de ce service, les institutions participant à sa gestion doivent comporter une majorité de représentants des travailleurs.

III. Pour un nouveau fonctionnement des services de santé au travail

Il s'agit de donner au service de santé au travail les moyens de son efficacité, en réformant leur fonctionnement. Ils comporteraient un pôle médecine du travail (médecins du travail, infirmier(e) s, personnel

administratif...) et un pôle IPRP en santé au-travail, complémentaires et travaillant en coopération dans le respect de l'indépendance mutuelle des différents professionnels.

Les moyens du contrôle social (temps, formation, protection...) seraient améliorés pour lui permettre d'assurer son effectivité, en particulier dans les services de santé au travail interentreprises, et ses nouvelles missions dans le cadre de la gestion rééquilibrée des services de santé au travail.

Un statut professionnel serait créé, garantissant l'indépendance des spécialistes du champ de la santé au travail participant au service de prévention en santé au travail tout en permettant l'évaluation et l'amélioration de leurs pratiques.

Les besoins en personnel médical et spécialisé s'appuieraient sur une politique de formation initiale et continue adaptée des professionnels y compris des médecins du travail, des infirmier(e), des IPRP...

Se syndiquer à la Cgt

*Défendre sa professionnalité,
en participant au mouvement syndical*

Outre la formation, les moyens de cette indépendance reposent sur un effectif de salariés suivis attribué à chaque médecin du travail permettant de répondre à la définition nouvelle de la consultation médicale professionnelle et intégrant l'existence d'un temps spécifique réservé à l'activité en milieu de travail, aux réunions des organismes réglementaires et aux activités coopératives (en lien avec les services de santé publique ou dans le cadre de la pluridisciplinarité, pour des travaux spécifiques entre professionnels...). Les effectifs en personnel des services de santé au travail devraient donc être proportionnés à ces nouvelles conditions de fonctionnement.

SE SYNDIQUER À LA CGT LORSQU'ON EST MÉDECIN DU TRAVAIL; POURQUOI? COMMENT? POURQUOI SE SYNDIQUER?

Se regrouper pour ne pas rester isoler, défendre son statut professionnel, défendre sa professionnalité, en participant au mouvement syndical, c'est mettre en mots et en actions la démocratie, c'est exercer sa citoyenneté, ne pas rester passif devant les évolutions sociales, ne pas déléguer à d'autres le fonctionnement de la société. Le syndicat est la structure où le (la) citoyen (ne) a réellement accès aux prises de décision sans a priori philosophique ou confessionnel,

d'origine ou de sexe.

Le syndicat, c'est une force collective contrebalançant le pouvoir du patronat. Le syndicat permet de peser sur les décisions du pouvoir législatif.

LA SYNDICALISATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL À LA CGT

Les médecins sont rattachés à la fédération des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT) via l'UFMICT (Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens) au sein de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale; ils constituent un collectif confédéral des médecins du travail (organe de réflexion et de proposition auprès de la confédération). La CGT développe ainsi sa pensée sur la santé au travail, essaie de définir avec les salariés la



médecine du travail dont ils ont besoin, en l'intégrant dans leurs revendications à travers une analyse plus large de leur situation, en inscrivant les revendications concernant l'action des médecins du travail et la médecine du travail dans l'axe de la prévention, de la protection sociale, de la retraite, de la santé et du travail.

Pour les services interentreprises, la CGT est représentée au Cisme lors des négociations sur la grille des salaires, l'augmentation salariale annuelle, la convention collective et toutes négociations obligatoires annuelles, par un camarade permanent de l'Ufmict accompagné par un médecin du travail CGT de service interentreprises.



Actualité de l'activité CGT

Nos mandatés à Montreuil les 12 et 13 Octobre

Rencontre confédérale des conseillers CGT des CESR de France et Conférence-débat sur le dialogue social territorial

Les 12 et 13 octobre derniers, 11 des 13 conseillers économiques et sociaux de Midi-Pyrénées avaient rendez-vous avec l'ensemble des mandatés CGT des CESR pour deux journées d'échanges et de réflexion.

LUNDI 12 OCTOBRE 2009

La première rencontre des conseillers CGT des CESR était organisée autour de deux temps forts : une plénière sur le thème "Evolutions territoriales : quels enjeux pour le syndicalisme CGT?" et une table ronde permettant l'intervention de plusieurs camarades venus témoigner de leur expérience de bonnes pratiques sur des questions structurantes.

Extraits de l'introduction de Bruno BOUVIER, animateur de l'activité des Comités régionaux au sein de l'espace confédéral Syndicalisme et Société :

"Au sein des CESR, notre organisation se doit de porter des ambitions, de se placer résolument à l'offensive, d'être force de propositions et de rassemblements. Au fond, il s'agit tout simplement de faire vivre au

sein de cette institution notre démarche syndicale...

...Le territoire est devenu un espace où se discute, se développe, se décide, une stratégie en matière d'activité économique...

J'ajoute qu'avec la RGPP, une nouvelle donne se concrétise au sein des territoires singulièrement à l'échelle régionale...

...Nous voyons bien que des bougies significatives se passent en territoire même si je suis resté sur une simple énumération des plus structurantes. Comment l'ensemble de la CGT s'approprie ces évolutions? Il s'agit là d'une question centrale, essentielle...

Au cours de la table ronde, sept camarades sont intervenus sur des expériences positives en régions :

- Les enjeux de la formation (Poitou-Charentes)
- Politiques industrielles et développement humain durable (Bretagne)
- La question des transports et infrastructures (Nord - Pas de Calais)
- Les problématiques actuelles de l'emploi (Rhône Alpes)
- Les impacts de la RGPP en territoires (PACA)
- La métropolisation, le Grand Paris (Ile de France)

- Pour une autre chimie (Midi-Pyrénées)

Un débat avec la salle s'est ensuite engagé, montrant la diversité des pratiques et des vécus des camarades mandatés aux CESR en fonction des régions et des comités régionaux.

MARDI 13 OCTOBRE 2009

Conférence - Débat sur le Dialogue social territorial.

Depuis plusieurs années maintenant, à la faveur de la décentralisation, différentes formes d'échanges, de consultation, de concertation, de négociations se développent dans les territoires.

Ce dialogue social territorial aux formes multiples vise à répondre à des besoins économiques et sociaux articulant enjeux d'évolution du travail et enjeux sociétaux.

Le territoire est en effet le lieu d'élaboration de stratégies économiques et sociales, de construction de réponses innovantes concernant l'emploi, les conditions de travail, la formation, la santé, les transports, l'environnement...

La diversité des formes du dialogue, des contenus, des implications suscite parfois des interrogations, voire des inquiétudes.

Actualité de l'activité CGT



Conférence - Débat sur le Dialogue social territorial

L'objet de cette conférence - Débat a été de présenter les différentes approches du dialogue social territorial, de confronter les expériences et de débattre entre acteurs des évolutions constatées, des initiatives et des perspectives.

Favoriser l'intervention des salariés sur les missions publiques, les choix de gestion des entreprises en territoire est une ambition de la CGT. Elle se doit donc d'investir le dialogue social territorial pour qu'il soit un outil pour revendiquer et agir.

Trois tables rondes, suivies de débats avec la salle, se sont succédées :

- Entreprise et territoire : GPEC*, emploi, formation, un enjeu territorial
- Réalité et avenir du dialogue social territorial
- Les services à la personne, deux expériences de dialogue social territorial

ENTREPRISE ET TERRITOIRE : GPEC, EMPLOI, FORMATION : UN ENJEU TERRITORIAL

Interventions de :

- Pascale GERARD (vice-présidente de la région PACA) sur la mise en place du fonds d'intervention conjoncturel pour faire face au chômage partiel mis en place par les entreprises

- Yves CALVEZ (Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France) : mise en place d'un comité tripartite de pilotage (Etat, Région, Partenaires sociaux), non doté de fonds, à la suite du constat d'un manque de lieu de concertation des partenaires sociaux.

- Agnès NATON (secrétaire confédérale CGT) : Nouveaux lieux d'intervention syndicale, orientations du 49^e congrès en lien avec les territoires, droits et moyens mis à disposition des OS. Le dialogue social territorial produit-il de la norme? Exemple des saisonniers en Haute Savoie.

- Olivier MERIAUX (sociologue, enseignant à Sciences Po Paris) : les expériences locales sont difficilement transposables, le dialogue social est fait de deux parties, la négociation et les palabres, tout pouvoir économique ou politique nécessite pour fonctionner un contre pouvoir. Difficulté de capitaliser, évaluer, transposer.

RÉALITÉ ET AVENIR DU DIALOGUE SOCIAL :

- Jean-Louis WALTER (CFE-CGC, rapporteur de l'avis du CESE** "Réalité et Avenir du dialogue social territorial") : hétérogénéité

du dialogue social territorial : nouveaux acteurs pour quelle représentativité? "Trop d'organismes risquent de tuer le dialogue social". Propositions : le CESR doit donner l'impulsion, assurer la capitalisation et l'évaluation des politiques sociales locales.

- Philippe BODET (CFDT - CESR Poitou - Charentes) : rendu d'expérience d'une auto-saisine du CESR. Le CESR doit avoir un rôle d'ensembliser des démarches de dialogue social en territoires.
- Jean-Michel BANLIER (UPA - président de la CRM*** Poitou - Charentes), Michel GATE (mouvement coopératif, économie sociale), Agnès LEBOT (CGT - comité régional Nord - Pas de Calais, CEx confédérale)

LES SERVICES À LA PERSONNE, DEUX EXPÉRIENCES DE DIALOGUE SOCIAL TERRITORIAL :

Deux expériences en Rhône - Alpes (une démarche plurielle de construction) et Poitou - Charentes (un projet de convention innovant).

* Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
** Conseil Economique, Social et Environnemental de la République
*** Chambre Régionale des Métiers



les rencontres d'Aubagne

Politiques publiques, réforme de la fiscalité et des finances locales

Les 24 et 25 septembre 2009, se sont déroulées "les rencontres d'Aubagne", le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées y a participé.

Cette initiative confédérale, dans le cadre de la préparation du 49^e congrès confédéral de la CGT, portait sur les questions de financement et de définition des politiques publiques. Elle a permis aux militants de mieux appréhender ces problématiques rendues particulièrement d'actualité par le contexte (crise économique et financière, projet de réforme des collectivités, mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques et de la Révision Générale des Prélèvements Obligatoires).

L'initiative s'inscrivait par ailleurs dans la mise en œuvre de la décision du 48^e congrès d'organiser un forum sur "politiques publiques, réforme de la fiscalité et des finances locales".

Le colloque a dépassé le seul examen de la fiscalité locale pour envisager globalement le financement des politiques publiques, ce qui intègre la fiscalité locale, la fiscalité nationale par le biais des dotations et les outils financiers disponibles dont les emprunts.

Les "rencontres d'Aubagne" ont pleinement rempli leur rôle :

- Apporter un éclairage CGT aux questions de financement des politiques publiques (Qu'attend-on des

politiques publiques, avec quels financements?)

- Adopter une démarche pédagogique, appréciée par les participants.
- Valoriser les revendications et propositions de la CGT.
- Mettre en débat et confronter avec les autres acteurs.

Ce succès tant participatif, plus de 200 inscrits, que dans le contenu des débats prouve la nécessité d'une prise en charge globale des questions d'intervention publique et de financement.

La présence importante des comités régionaux, quasiment tous ont participé à l'initiative, démontre que les enjeux de l'intervention publique sont particulièrement prégnants en région. Les raisons en sont la part prise par les conseils régionaux dans le développement économique, mais aussi la prise de conscience de la part des militants que les stratégies industrielles s'élaborent et se développent aussi à partir du territoire. Cette conviction est renforcée par l'actualité réformatrice du gouvernement : l'action publique locale, a fortiori dans un contexte de crise, sera largement dépendante de la nature et de la hauteur des financements qu'elle sera en capacité de mobiliser; les projets actuels de suppression de la taxe professionnelle sont à ce titre très inquiétants.

L'initiative est complètement en phase avec la stratégie revendicative de la CGT : la construction et l'enrichisse-

ment du concept de développement humain durable, notamment à travers nos revendications en matière de politique industrielle, nécessite de définir (ou re-définir) le rôle et la place de l'Etat et des collectivités, les conditions de leur intervention (planification, redistribution, aménagement), l'intervention et le contrôle démocratique et citoyen, le rôle et la nature des financements. Là encore, l'ambition développée par la CGT constitue un véritable projet de transformation sociale... qui justifie une prise en charge globale, recherchant les interactions et les logiques d'ensemble.

Pour réussir ce pari, nous avons besoin de travailler ensemble, inter professionnellement et territorialement, ce dossier. C'est d'ailleurs la première demande des participants.

D'ores et déjà des initiatives communes à plusieurs fédérations et territoires sont à l'étude pour prolonger "Aubagne" à partir de thématiques concrètes et locales, par exemple sur certaines filières industrielles.

Nous avons aussi besoin de construire dans la durée et assez précisément les axes de réflexion et d'intervention.

En bref, Aubagne nous fixe de grandes responsabilités, nous devons nous organiser pour les assumer pleinement.

Marie-Laurence Bertrand

Animatrice du groupe de travail régional
"Services Publics"

Tourisme Loisirs Culture



*L'adhésion nouvelle est arrivée !
Pensez à son renouvellement !*

La défense du droit à la culture, aux vacances, aux loisirs, passe par la négociation de tarifs préférentiels pour tous, mais aussi par le développement d'activités sociales, porteuses de valeurs humanistes, solidaires et d'épanouissement. C'est ce que fait Tourisme Loisirs Culture depuis presque 20 ans. Avec notre carte 2010 (soit nationale, soit Midi-Pyrénées), vous adhérez à une association loi 1901, pour le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture pour tous. Réductions dans les salles de spectacles, cinémas, musées..., billets concerts et spectacles... Partenariat privilégié avec les organismes de tourisme social. Grand choix de destinations en France et à l'étranger avec des formules diversifiées : circuits, séjours, locations, voyages culturels. Des réductions dans les plus grands parcs de loisirs et pour le ski... jusqu'à 40 % de réduction sur les forfaits ski journée... Un calendrier de sorties ski en partenariat avec la CMCAS EDF. Des voyages groupes ouverts aux individuels. Du patrimoine de comité d'entreprise (SNCF : locations à Boo-silhen, Arreau, Porte-Puymorens; CMCAS EDF : locations à Luz, Soueix; MGTS : Saint-Lary, Toreilles, etc). Notre force, c'est la mutualisation

des moyens et des capacités de chacun pour le bénéfice de tous au sein d'un réseau associatif.

Comité d'Entreprise, Articale, Association, Club, Cos... Contactez Tourisme Loisirs Culture pour connaître les tarifs de l'adhésion collective.

CARTE LOISIRS NATIONALE

Elle permet d'avoir de nombreux avantages dans toute la France : culturels, ludiques, sportifs... Mais aussi pour le ski sur les remontées mécaniques dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif Central et dispose d'une garantie assurance.

Enfin elle donne accès aux catalogues : locations + séjours, voyages, parcs de loisirs en France et à l'étranger.

Carte familiale : 37,50 € (enfants jusqu'à 26 ans fiscalement à la charge des parents)

Carte individuelle : 26,50 €

Lycéens majeurs, étudiants, demandeurs d'emploi : 19,50 €

Familiale retraité : 33 €

Individuelle retraité : 23 €

CARTE TOURISME LOISIRS CULTURE MIDI-PYRÉNÉES

Elle fonctionne sur Midi-Pyrénées et permet des avantages culturels, découvertes, loisirs... Elle donne aussi accès aux catalogues : locations + séjours, voyages, parcs de

loisirs en France et à l'étranger.

Carte familiale : 13,50 € (enfants jusqu'à 26 ans fiscalement à la charge des parents)

Carte individuelle : 10 €

Lycéens majeurs, étudiants, demandeurs d'emploi (sur justificatif) : 5 €

DÉCOUVREZ NOTRE SITE INTERNET...

WWW.TLCMIDIPYRENEES.FR

Retrouvez : notre guide Tourisme Loisirs Culture 2010, nos catalogues locations, villages vacances, programme spectacle, tarifs remontées mécaniques...

Achetez : vos places de cinémas, vos entrées à Calicéo, Walibi, African Safari...

Tourisme Loisirs Culture, votre association de tourisme social pour défendre le droit aux vacances, à la culture et aux loisirs pour tous !

**TOURISME LOISIRS CULTURE
Midi-Pyrénées**

3, rue Merly - 31 000 TOULOUSE

Tél. 05 61 29 83 29

Fax. 05 61 23 88 34

Mail : tlcmp@orange.fr

Nathalie SACRISPEYRE
Animatrice de TLC

Représentativité

Le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées a organisé le 19 octobre 2009 à l'AFPA à Toulouse une Journée d'Etude sur la loi du 20 août 2008 sur la représentativité.

D'autres journées d'information-formation auprès des syndicats sont programmées pour 2010.



Résultats Midi-Pyrénées élections au CA de France Télécom

CFDT : 17,54%

CGC-UNSA : 4,36%

CGT : 35,94%

FO-CFTC : 18,65%

SUD : 23,62%

Congrès

Le congrès de l'UD du Gers s'est tenu les 8 et 9 octobre 2009. David AYLIES prend le relais de Jean-Marc AUTIE comme Secrétaire Général.



Résultats élections au CE de Pôle Emploi Midi-Pyrénées

CFDT : 1 élu

CGC : 1 élu

CGT : 2 élus

FO : 1 élu

SUD : 2 élus

SNU/FSU : 2 élus

